

À Replonges, la centrale d'enrobage n'est pas la bienvenue

Environnement. Un collectif de riverains s'oppose vigoureusement à l'arrivée d'une centrale d'enrobage à chaud sur la zone d'activité de Feillens/Replonges. Les 17 entrepreneurs du secteur ont aussi écrit leur inquiétude au préfet.

Depuis deux mois, des habitants s'opposent ouvertement à l'arrivée d'une centrale d'enrobage à chaud à Replonges, en zone d'activité intercommunale. La société Sonico a demandé le transfert de son installation classée. Elle produit son bitume à Certines et souhaite se rapprocher de la carrière d'Igé (Saône-et-Loire), où elle s'approvisionne. Les trajets de 80 camions par jour entre Igé, Certines et Replonges (où l'entreprise, gérée par la famille De Gata, siège avec ses engins) seraient rationalisés. Il y a 14 ans, une demande simi-

laire de Sonico sur un autre secteur de Replonges avait été rejetée à la suite de l'action de l'association Bien vivre à Replonges. Un nouveau collectif d'habitants a repris le combat, luttant contre la centrale qui rejeterait des émissions polluantes et nocives, « avec des vents dominants du sud, une exposition de 1 100 élèves des écoles dans un rayon de 2 km, des cultures maraîchères, des productions laitières ». Le commissaire enquêteur vient pourtant de rendre un avis favorable (en ligne sur le site internet de la préfecture de

l'Ain). Le collectif maintient ses arguments et sensibilise la population sur un site internet comme sur le terrain. Une quinzaine de familles très investies ont appris à décoder le vocabulaire chimique et les rapports d'experts.

2 000 signatures recueillies

Quels seront les effets des rejets cumulés sur la durée et sur des populations vulnérables comme les enfants ? Quelle sera l'objet, le périmètre et la fréquence des contrôles ? À leurs questions, le commissaire enquêteur a livré des réponses détaillées. Cela n'a pas restauré du tout la confiance du collectif. « Pourquoi le commissaire enquêteur n'a pas pu utiliser des mesures de contrôle de rejet des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) sur la centralité de Certines qui fonctionne ? Pourquoi a-t-il dû faire des évaluations à partir d'une centrale en Savoie ? interroge Jean-Pierre Goireau. Pourquoi, en 2011, il y a eu un dépassement des normes sur les rejets



Les animateurs du collectif se relaient pour maintenir des actions contre l'arrivée de la centrale d'enrobage. Photo Fabienne Python

de COV (composés organiques volatiles) ? On peut se poser des questions sur les contrôles et les garanties... »

Que pèse l'avis de citoyens face aux spécialistes ? « Les experts n'ont pas de recul. Dire que le bitume, c'est cancérigène pour les travailleurs, ça ne sort que maintenant, résume Delphine Lançon. Dans dix ans, on aura peut-être plus de cas de cancers, de leucémies, de problèmes respiratoires. On ne veut pas en arriver là. Certains incinérateurs, comme celui de Cluny, ont dysfonctionné. On les ferme, mais le mal est fait... »

Les 17 entrepreneurs de la zone ont écrit ce mois-ci au préfet

pour exprimer des inquiétudes pour leurs 600 salariés et pour l'image des entreprises agroalimentaires. « Ils n'étaient pas informés de l'enquête publique. Les maraîchers sont aussi en train de créer leur collectif. Une pétition a déjà recueilli 2 000 signatures », indique Janique Monterrat. Le collectif souhaite la remettre aux maires de Replonges, Bâgé et Feillens, avec copie au préfet.

Le préfet décidera de donner ou non une autorisation à Sonico. Il lui reste aussi à entendre le Coderst, le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. ■

Fabienne Python



La partie « extension », sur la zone de Feillens/Replonges. Photo J. Robin

L'AVIS DE JEAN-PAUL BENAS

Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Bâgé

« Pour le commissaire enquêteur, il n'y a pas de risques particuliers... »

Avez-vous proposé un autre site à Sonico ?

Sur les zones où la communauté de communes a compétence, il n'y avait pas de meilleur emplacement pour des raisons d'accessibilité, de proximité d'autoroute. C'est une extension de zone sur des terrains destinés à des activités depuis des années. **La proximité d'habitants ne pose pas de problèmes ?** Nous, collectivité, on a une demande d'entreprise. On s'en remet aux services de l'État et aux procédures en cours – la commune de Feillens a donné un avis beaucoup plus réservé [le conseil municipal de Feillens a voté contre, NDLR]. Le commissaire enquêteur a répondu à toutes les questions soulevées par les riverains. Il ne formule pas de réserve par rapport aux émissions, aux odeurs, etc.

Même les entreprises sont inquiètes pour leurs salariés, pour leurs activités, et ont écrit au préfet.

Il y a eu une enquête publique dans les règles et aucune entreprise n'est venue. Il y a une centrale en périphérie immédiate de Mâcon depuis des années et il n'y a jamais eu de mouvement de population ou d'entreprises. Une station, c'est une grosse chaudière qui chauffe des agrégats. On sera très vigilants pour que l'installation (au fioul) se connecte au gaz, dès que ce sera techniquement possible. **Vous ne redoutez pas d'effets négatifs sur le développement de la zone ?** Non, le taux de création d'emplois dans notre secteur est dix fois supérieur à celui de l'Ain. Nous n'avons pas de problème d'implantation d'entreprises. On tiendra

compte des précautions demandées par le commissaire enquêteur sur les activités de proximité et on fera des efforts sur la notion de paysage de la zone.

Il y a des cultures maraîchères et des élevages laitiers dans le secteur : la centrale ne leur nuira pas ?

Le commissaire enquêteur a fait un travail bien documenté et dit qu'il n'y a pas de risques particuliers. Des craintes, les gens peuvent aussi en avoir dès qu'un tracteur pulvérise des produits. On sera très vigilants sur les contrôles légaux et réguliers. Ce serait intéressant d'étendre ces contrôles sur des secteurs plus éloignés où les camions rejettent beaucoup. Une centrale, c'est l'équivalent de quatre ou cinq moteurs de camions.

Propos recueillis par F.P.

Un dossier poissonneux pour le maire Michel Voisin ?

Michel Voisin, député maire UMP de Replonges, n'est officiellement ni pour ni contre l'implantation de la centrale d'enrobage sur sa commune. Mais il n'a pas demandé à son conseil municipal de se positionner clairement pour ou contre le projet. Le conseil a voté (sans unanimité) pour se conformer à la décision qui sera prise par les services administratifs compétents. Mais s'il dit comprendre les objections des habitants, il les balaie sans tortiller.

« Dès qu'on prononce le mot centrale, les gens ont peur. Quand on emmène son enfant à l'école en voiture, on pollue dix fois plus que ce qui sort de la centrale, c'est écrit dans le rapport du commissaire enquêteur. Tous les camions qui circulent entre Certines et Replonges créent une vraie pollution. On ne veut plus de bitume sur les routes ? Je ne vois pas pourquoi une centrale à une heure

de Replonges c'est possible et chez nous, ce n'est pas possible. »

Le député maire dit n'avoir qu'une préoccupation, la santé. « Des gens compétents font des analyses, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable. Si le Coderst donne un avis favorable, ce sera décisif. Je ne suis pas un expert et je respecterai l'avis de gens qualifiés ».

Hostilité au projet de riverains, d'entrepreneurs, d'agriculteurs ? À quelques petits mois des élections municipales, le maire sortant n'est pas du genre à s'avouer inquiet de cette levée de bouclier chez ses administrés. Peut-être parce qu'à 70 ans en 2014, il n'est pas sûr de briguer un 6^e mandat. « Je n'ai pas encore pris ma décision, je l'annoncerai le 4 janvier à la population. Des affaires comme celle-là, ça m'interpelle et ça peut me décider à repartir ! » ■

F. P.